

NOUVEAU !

ÇA CHANGE EN 2025



Eau



Assainissement
collectif



Déchets

La mairie a été informée
d'évolutions vous impactant,
faisons le point.





Eau potable

Nouvel opérateur en vue !

Depuis le 1^{er} janvier 2025, **Suez remplace Veolia pour assurer la distribution de l'eau potable sur la commune pour le compte du SIEVI** (Syndicat de l'Estéron et du Var Inférieurs), responsable de la gestion de l'eau potable et de l'assainissement non collectif à Saint-Paul-de-Vence.

Ce changement de délégataire permet ainsi d'améliorer le service aux habitants et de maintenir la qualité de l'eau.

- **Quelles sont les étapes clés de ce transfert de compétences ?**
Pourquoi suis-je concerné(e) ?

Au 1^{er} semestre, vous recevrez 2 courriers distincts :

Janvier 2025	Veolia	Facture de solde pour vos consommations « délégataire » et redevances
Avril-Mai 2025	Suez	1 ^{ère} facture accompagnée d'une fiche explicative



À la réception de votre 1^{ère} facture SUEZ, vous pourrez mettre en place votre prélèvement automatique et/ou mensualisation en vous connectant sur : toutsurmoneau.fr. Pour ce faire, pensez à vous munir de votre référence client figurant sur votre facture.

- **Est-ce qu'il y aura une augmentation de prix ? Et si oui, pourquoi ?**

En raison de l'augmentation des redevances de l'Agence de l'Eau et afin que le SIEVI puisse réaliser d'importants investissements destinés à garantir la qualité de l'eau, il est possible que le prix de votre facture augmente.

Concrètement : 1m³ d'eau = 2,44€ TTC

pour une consommation annuelle de 120 m³

Ramenée au prix par litre d'eau, l'augmentation porte sur 0,03 centimes d'euros... soit une augmentation de moins de 2 centimes pour une douche de 60 litres !

→ Pourquoi cette augmentation ?

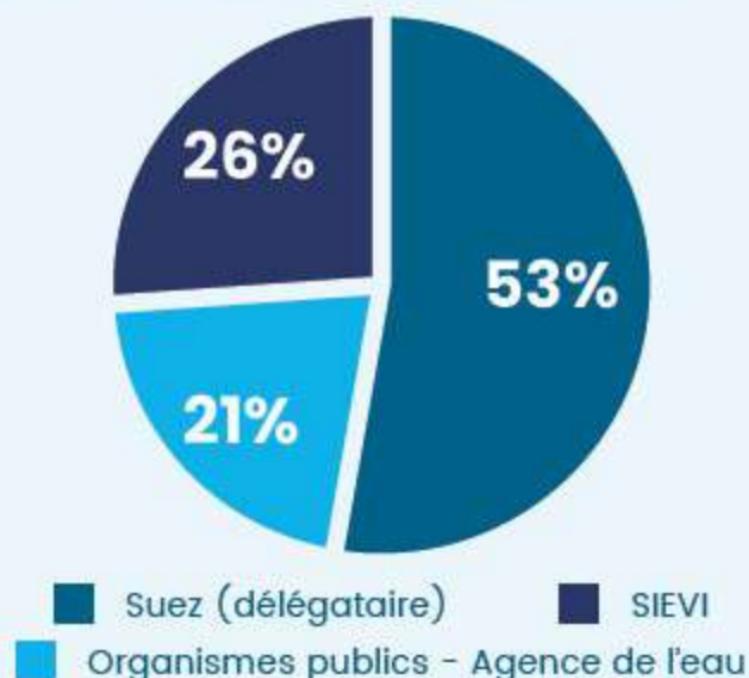
Il existe une double raison :

1 hausse des redevances de l'Agence de l'Eau



1 obligation imposée au SIEVI de réaliser des investissements sur les équipements et réseaux afin de préserver la ressource en eau sur le long terme (au risque de devoir payer des pénalités)

Concrètement, l'augmentation du prix de votre eau n'est pas du fait de votre mairie; d'ailleurs, le coût pour 1m³ se répartit de la façon suivante :



→ La tarification progressive demeure-t-elle en vigueur ?

Oui, il existe 6 tranches de consommation :

0 à 50 m ³	51 à 120 m ³	121 à 500 m ³
501 à 1000 m ³	1001 à 2000 m ³	Plus de 2001 m ³

Cette tarification progressive permet de :

- Faire contribuer davantage les plus gros consommateurs au service public d'eau potable
- Maintenir la structure tarifaire avec une part fixe et une part variable

→ **J'étais mensualisé(e) auprès de Veolia ; dois-je en faire la demande auprès de Suez ?**

Le transfert de vos informations bancaires étant interdit dans le cadre d'un changement d'opérateur, vous devrez en refaire la demande à Suez.

→ **Qui contacter si j'ai une question ?**

- Vous souhaitez créer un branchement neuf, signaler un manque d'eau ou un déménagement ?

Le service client Suez est à votre disposition du lundi au vendredi de 8h à 19h et le samedi de 8h à 13h : **09 77 40 84 08** (appel non surtaxé)

- Pour les interventions ou urgences : **09 77 40 11 37** (appel non surtaxé)
- Les équipes du SIEVI restent également à votre disposition, du lundi au jeudi de 8h30 à 17h30 et le vendredi de 8h30 à 16h30 : **04 92 08 27 27**

Pour mieux préserver l'eau et maîtriser mes factures :

- J'adopte les éco-gestes destinés à lutter contre le gaspillage :
 - Privilégier des douches courtes,
 - Ne pas faire tourner les machines à laver quand elles ne sont pas pleines,
 - Vérifier l'étanchéité des joints de robinet et de chasse d'eau.
- J'installe des équipements hydro-économies : chasse d'eau double débit, réducteurs de pression sur mes robinets, pommeaux de douches économies...
- J'installe un récupérateur d'eau de pluie pour arroser mon jardin.





Assainissement collectif

Depuis le 1^{er} janvier 2025, la gestion de l'assainissement collectif est assurée par la Communauté d'Agglomération Sophia-Antipolis. La CASA est ainsi chargée de la préservation des milieux naturels et la qualité du service rendu auprès des usagers saint-paulois.

➤ Concrètement, qu'est-ce que ça change ?

Rien. Au 1^{er} janvier 2025, les tarifs de l'assainissement collectif sont les mêmes que ceux fixés au 1^{er} juillet 2024 en vue de :

- Répondre aux exigences réglementaires,
- Mettre en œuvre des actions de modernisation des réseaux
- Et de garantir la qualité du service aux usagers.

Concrètement : 1m³ d'eau = 2,2632€ TTC

pour une consommation de 120 m³

Bien que la redevance assainissement reste inchangée, le tarif général est quant à lui en baisse en raison de la récente réforme des redevances de l'Agence de l'eau.

➤ Une grille tarifaire progressive est-elle prévue ?

Oui, il existe 4 tranches de consommation :

0 à 120m ³	121 à 500m ³	501 à 1000m ³	+ de 1001 m ³
-----------------------	-------------------------	--------------------------	--------------------------

➤ Qui contacter si j'ai une question ?

La direction Assainissement de la CASA est joignable, du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h00 :

- Pour toute demande et urgences (7j/7, 24h/24) : **04 89 87 72 50**
- Pour une demande générale : **assainissement@agglo-casa.fr**
- Pour une demande de branchement : **raccordementauxusees@agglo-casa.fr**
- Pour une demande de contrôle de conformité, notamment dans le cadre de ventes immobilières : **notairesassainissement@agglo-casa.fr**



Déchets

Nouvel opérateur en vue !

Étant l'une de ses compétences fondatrices, la CASA gère les déchets de notre commune. Afin de faciliter le quotidien des Saint-Paulois, un nouvel outil a été intégré au site internet de la CASA.

→ Qu'est-ce qui change ? Quels avantages pour moi ?

Désormais, en quelques clics, vous pouvez :

- Télécharger et imprimer le calendrier de collecte 2025
 - Prendre rendez-vous pour l'enlèvement d'encombrants
 - Être informé(e) en temps réel des collectes
 - Identifier les points de collecte de proximité : cartons, textiles, etc.
 - Formuler votre demande de composteur etc.
- Un véritable outil pratique pour gagner du temps !

→ Comment puis-je y accéder ?

2 possibilités s'offrent à vous :

- En téléchargeant l'application Envinet (disponible sur App Store ou sur Google Play), en scannant ce QR Code
- En vous connectant à :
agglo-sophiaantipolis.fr/vivre-et-habiter/gerer-ses-dechets



→ Qui contacter si j'ai une question ?

L'équipe d'Envinet est joignable du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30 :

- 04 92 19 75 00
- envinet@agglo-casa.fr

----- Le saviez-vous -----



Depuis le début de l'année, vous bénéficiez d'1,5 tonne de déchets gratuits (par foyer et par an) au sein du réseau des déchèteries d'UNIVALOM.

Pour connaître les horaires et les tarifs 2025 :
univalom.fr/les-decheteries-particuliers/